



## L'entretien de début de mandat

### Bénéficiaires :

- représentants du personnel titulaires ;
- délégué syndical ;
- titulaire du mandat de représentant syndical.

**Objet :** échanger quant aux modalités pratiques d'exercice du mandat au sein de l'entreprise au regard de l'emploi du salarié.

### Modalités :

- organisé à la demande du représentant ;
- possibilité de se faire accompagner par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise

**Articulation avec l'entretien professionnel :** ils ne se confondent pas !

## L'entretien de fin de mandat

**Objet :** procéder au recensement des compétences acquises au cours du mandat et préciser les modalités de valorisation de l'expérience acquise.

**Articulation avec l'entretien professionnel :** lorsque la fin du mandat coïncide avec l'entretien professionnel, les deux entretiens se confondent.

### Entreprises de moins de 2 000 salariés:

- représentants du personnel titulaires ;
- titulaire du mandat syndical.

### Entreprises d'au moins 2 000 salariés :

titulaire de mandat disposant d'heures de délégation sur l'année représentant au moins 30 % de la durée de travail fixée dans son contrat de travail.

*Exemple : le seuil de 30 % correspond, pour un salarié à temps plein à  $1607 \times 30/100 = 482$  heures, soit 40 heures mensuelles de délégation.*

Attention, ces entretiens sont **d'ordre public**.

S'il n'est pas prévu que l'employeur doit en informer le salarié représentant du personnel, cela peut être opportun au regard de l'organisation de l'entreprise.